



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 27175

Texte de la question

M. Manuel Aeschlimann appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le niveau des pensions des retraités du régime général. En effet, lorsqu'on compare les revalorisations décidées en faveur des bénéficiaires du SMIC et celles arrêtées pour les pensions vieillesse des retraités, force est de constater que ces dernières n'ont malheureusement pas profité des mêmes décisions et soutiens. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si les pensions vieillesse ont bien été revalorisées depuis vingt ans annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation conformément à la loi Veil-Balladur et, le cas échéant, si le coefficient de majoration retenu a épousé pratiquement l'évolution des indices des prix de l'INSEE.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Aeschlimann](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27175

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8096